

Conditions Générales de Vente

Acceptation et application des conditions générales

La Conclusion du Contrat emporte l'acceptation sans réserve par l'acheteur et stagiaire de l'intégralité des présentes CGV ainsi que des clauses et conditions.

Comment s'inscrire ?

En envoyant un acompte de 30 % du prix du stage par chèque ou virement (Pour des inscriptions intervenant à plus de 31 jours avant la date du départ) ou de sa totalité.

Pour des inscriptions intervenant à plus de 31 jours avant la date du départ, un acompte de 30% est demandé et la totalité du prix du stage devra être réglé au plus tard 31 jours avant la date du départ.

Pour des inscriptions intervenant à moins de 31 jours avant la date du départ, la totalité du prix du stage est due. Aucune inscription ne sera enregistrée sans le paiement de l'acompte correspondant. L'entreprise Concept Sailing SAS se réserve le droit de refuser la présence du stagiaire sur le programme choisi si la totalité du prix du programme n'est pas payée avant la date du départ.

Assurances

L'Entreprise Concept Sailing SAS, a souscrit une assurance Responsabilité Civile pour le compte de ses stagiaires auprès de AXA. Sont garanties les conséquences pécuniaires des dommages causés à autrui engageant la responsabilité d'un stagiaire pour la pratique de la voile dans les situations suivantes :

- Enseignement et école de croisière

Les garanties au titre de l'annulation, de l'interruption, des accidents corporels ainsi qu'en cas de décès, n'étant pas incluses dans le contrat de l'assurance responsabilité civile, l'entreprise Concept Sailing SAS vous conseille vivement la souscription du contrat Individuel accident et/ou annulation, auprès de votre assureur habituel.

Modification d'inscription

Toute demande de modification d'inscription (annulation ou changement) doit impérativement être adressée par écrit accompagnée de la fiche d'inscription ainsi que du mode de paiement.

- par e-mail : Christian.gasperin@gmail.com

Frais de changement ou d'annulation de votre part

Annulation, modification du Contrat par le stagiaire. En vertu de l'article L.121-21 du Code de la Consommation, les stagiaires sont informés du fait qu'ils ne bénéficient pas du droit de rétractation prévu à l'article L.121-17 du Code de la Consommation.

Un changement d'inscription (date ou nom) n'impose aucun frais au-delà de 31 jours avant la date de début de stage. Dans ce cas-là, une autre date vous sera proposée dans la limite des disponibilités. A partir de 31 jours avant la date de début de stage, toute annulation, comme toute modification (considérée comme une annulation), ne prétendra à aucun remboursement.

En cas d'annulation du stage avant le 31^{ième} jour de la date de départ, l'acompte sera considéré comme due à l'Entreprise Concept Sailing SAS. Si la totalité du stage a déjà été payé, l'entreprise Concept Sailing SAS s'engage à vous rembourser dans un délais d'un mois après réception de la demande, 70% du prix total du stage (l'acompte n'étant pas remboursé).

L'entreprise Concept Sailing, vous conseille vivement de souscrire à une assurance annulation.

Annulation de la part de l'entreprise Concept sailing

L'entreprise Concept Sailing se réserve le droit d'annuler un stage si l'effectif de l'équipage à quelques jours du départ est insuffisant pour assurer la sécurité des stagiaires et du moniteur, inférieur à 3 participants ou que les conditions techniques ou météo ne permettent pas de naviguer en sécurité. Dans ce cas, une solution de remplacement est proposée dans la mesure des possibilités. Si celle-ci ne convient

pas, l'entreprise Concept Sailing SAS rembourse sur demande écrite (par e-mail ou courrier) le montant de votre règlement pour ce stage.

Photos et vidéos

Sauf avis contraire de votre part les photographies ou vidéos prises durant les stages pourront être utilisées dans le cadre de la communication de l'entreprise Concept Sailing SAS (Site Internet, affiches, newsletters...) ou dans un support de presse, sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée à l'entreprise Concept Sailing.

Droit de rétractation

Conformément à l'article L. 221-28 12° du code de la consommation, les personnes inscrites à un stage ne rentrent pas dans le champs d'application du délais de rétractation par le code de la consommation.

Remboursements

Aucun remboursement autre que ceux prévus ci-dessus n'est accepté. En particulier, les arrivées tardives et les départs prématurés ne peuvent donner lieu à aucun remboursement, ni réduction. De même, des journées non naviguées en raison des conditions météo ne peuvent prétendre à remboursement ou indemnisation. En cas de retard excessif d'un stagiaire, avant le départ du stage, il pourra rejoindre le bateau et son équipage à sa prochaine escale. Toute demi-journée, journée ou stage complet non navigué ne prétendra à aucun remboursement, changement de stage, ni demande d'indemnité.

Engagement du stagiaire

Le stagiaire déclare savoir nager 50 mètres, être en bonne santé et n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique de l'activité voile, la navigation côtière et hauturière, à la compétition et à la vie en collectivité. En cas de handicap ou de suivi médical spécifique je déclare en avoir informé l'entreprise Concept Sailing SAS avant son inscription au stage.

Le stagiaire s'engage à suivre une prestation d'école de voile et accepte par avance, de se conformer aux règles de sécurité à bord annoncées par le moniteur.

Les dégâts occasionnés au bateau par le participant, en cas de non respect des consignes, négligence manifeste ou acte volontaire sont à rembourser par le stagiaire au prix du neuf.

A la fin du stage, le participant prend part au nettoyage du bateau (env. 2h),
Sinon possibilité de forfait nettoyage à 250 euros à partager par le nombre des participants.

Une caution non encaissée de 1000 euros est demandée par cabine sur les navigations de plus de 3 jours à partager par le nombre d'occupant.
Cette caution concerne la casse éventuelle des différents équipements des cabines.

Règles de vie en collectivité et de sécurité

Toute inscription entraîne l'acceptation et le respect des règles de vie en collectivité (respect des autres et du matériel, solidarité, entraide...) et de sécurité. Tout manquement à ces règles qui perturberait le bon fonctionnement ou la sécurité des stages et des stagiaires ou de toute autre personne peut avoir des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion du ou des auteurs sans qu'aucun remboursement ne puisse être réclamé.

Il est possible que le moniteur soit amené à s'absenter du bateau pour la nuit s'il n'y a pas de BMS en cours et si le bateau est amarré au port. Dans cette éventualité, le moniteur restera joignable à tout moment.